6.5

Interdictions

6.5 INTERDICTIONS

6.5.1 Interdictions d'effectuer une opération sur valeurs

Besra Gold Inc.

Interdit à Besra Gold Inc. et à ses porteurs de titres, aux courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, toute activité reliée à des opérations sur les valeurs de l'émetteur assujetti parce que celui-ci ne s'est pas conformé aux obligations de dépôt de ses états financiers annuels audités, son rapport de gestion annuel, sa notice annuelle et ses attestations annuelles de l'exercice terminé le 30 juin 2014 ainsi que son rapport financier intermédiaire, son rapport de gestion intermédiaire et ses attestations intermédiaires de la période terminée le 30 septembre 2014 prévues au Règlement 51-102 et au Règlement 52-109

L'interdiction est prononcée le 5 janvier 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0002

6.5.2 Révocations d'interdiction

Tauriga Sciences, Inc.

Révoque la décision 2014-FIIC-0209, prononcée le 8 juillet 2014, adressée à Tauriga Sciences, Inc., à ses porteurs de titres, à tous les courtiers et à leurs représentants, ainsi qu'à toute autre personne, affectant les opérations sur les valeurs de l'émetteur au motif que celui-ci s'est conformé aux obligations de la réglementation applicable.

Veuillez noter que la présente décision de révoquer l'interdiction d'opérations sur valeurs décision 2014-FIIC-0209 est fondée sur la foi des informations reçues de Tauriga Sciences, Inc. Conséquemment, cette décision ne doit, en aucun cas, être interprétée comme étant une renonciation de la part de l'Autorité des marchés financiers à son droit d'intenter tout recours contre Tauriga Sciences, Inc., ou toute autre personne, à l'égard de quelque manquement à la Loi ou ses règlements.

La révocation est prononcée le 7 janvier 2015.

Décision n°: 2015-FIIC-0005